



Le Président
du Conseil départemental



Monsieur Patrick BOEUF
Maire de
88130 CHARMES

Monsieur le Maire,

Au cours de sa réunion du 26 septembre 2022, la Commission permanente du Conseil départemental a procédé à la répartition, entre les communes de moins de 10 000 habitants, de la dotation provenant du produit des amendes de police relatives à la sécurité routière pour l'exercice 2021.

J'ai le plaisir de vous informer qu'à ce titre, sur ma proposition, ont été allouées à la commune de CHARMES les sommes de :

- 18 518 €, calculée sur une dépense hors taxes plafonnée à 60 000 €, pour des travaux de sécurisation de la rue Didierjean, opération 1,
- 18 518 €, calculée sur une dépense hors taxes plafonnée à 60 000 €, pour des travaux de sécurisation de la rue Didierjean, opération 2.

Ces décisions seront prochainement notifiées à Monsieur le Préfet du Département des Vosges, afin qu'il procède au versement de ces aides au profit de votre commune.

De plus, les Conseillers(ères) départementaux(ales) souhaitent que vous donniez communication de l'octroi de ces aides financières à votre Conseil Municipal et que vous portiez cette information à la connaissance de la population, soit par l'intermédiaire d'un communiqué dans la presse locale, soit par le biais de votre bulletin municipal.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
Le Vice-Président délégué,

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

Simon LECLERC

Damien PARMENTIER